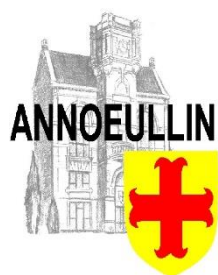


COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Présentation synthétique



NOTE DE PRESENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VILLE D'ANNOEULLIN

Conformément à la réglementation, une note de présentation brève et synthétique doit être jointe au compte financier unique.

Celle-ci retrace les informations financières essentielles et doit permettre de renforcer l'information des citoyens et des élus.

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. Le compte financier unique (CFU)

La loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du Compte Financier Unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Le conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la ville, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de sa production.

Il est soumis par l'ordonnateur pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats constatés (excédents ou déficits) sur les sections de fonctionnement et d'investissement peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

La délibération d'affectation définitive du résultat de l'exercice N-1 peut être ensuite adoptée.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2024. Tout comme le budget il comporte deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans chacune des sections, les dépenses et recettes sont classées par chapitre et par article.

2. Présentation générale du compte financier Vue d'ensemble

Détermination du résultat cumulé 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	2 129 490.54	13 339 529.26	15 469 019.80
	Restes à réaliser	2 145 259.09	0.00	2 145 259.09
Dépenses	Dépenses réalisées	3 035 036.01	11 747 530.13	14 782 566.14
	Restes à réaliser	5 127 179.59	0.00	5 127 179.59
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations (+ ou -)	-905 545.47	1 591 999.13	686 453.66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+ou-)	1 576 820.28	2 839 562.57	4 416 382.85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	671 274.81	4 431 561.70	5 102 836.51
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ou -)	-2 981 920.50	0.00	-2 981 920.50
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	-2 310 645.69	4 431 561.70	2 120 916.01

3. Résultats d'exécution 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	1 576 820.28	0.00	-905 545.47	671 274.81
Fonctionnement	3 456 030.81	616 468.24	1 591 999.13	4 431 561.70
Total	5 032 851.09	616 428.24	686 453.66	5 102 836.51

4. Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025

Suivant les résultats énoncés ci-dessus, l'affectation au budget primitif 2025 se décompose comme suit :

Au R001 Recettes : Résultat d'investissement reporté : 671 274.81 €

Au R002 Recettes : Résultat de fonctionnement reporté : 2 120 916.01 €

Au R1068 Recettes : Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 310 645.69 €

CHARGES ET RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

1. Charges de fonctionnement

La section de fonctionnement correspond à la gestion des affaires courantes et récurrentes de la collectivité.

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisés au CFU 2024 s'élève à 11 747 530.13 €

Les dépenses de fonctionnement 2024 peuvent être regroupées comme suit (y compris les rattachements) :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 2 687 352.12 €

Chapitre 012 : Charges de personnel : 7 074 564.40 €

Chapitre 65 : Subventions et participations : 1 012 263.70 €

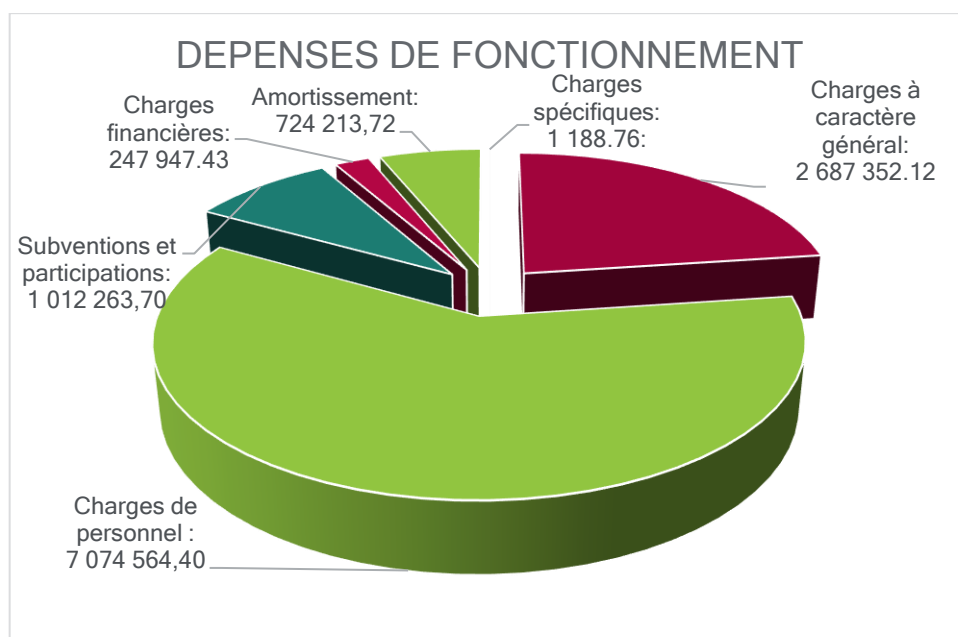
Chapitre 66 : Charges financières (Remboursement des intérêts des emprunts) : 247 947.43 €

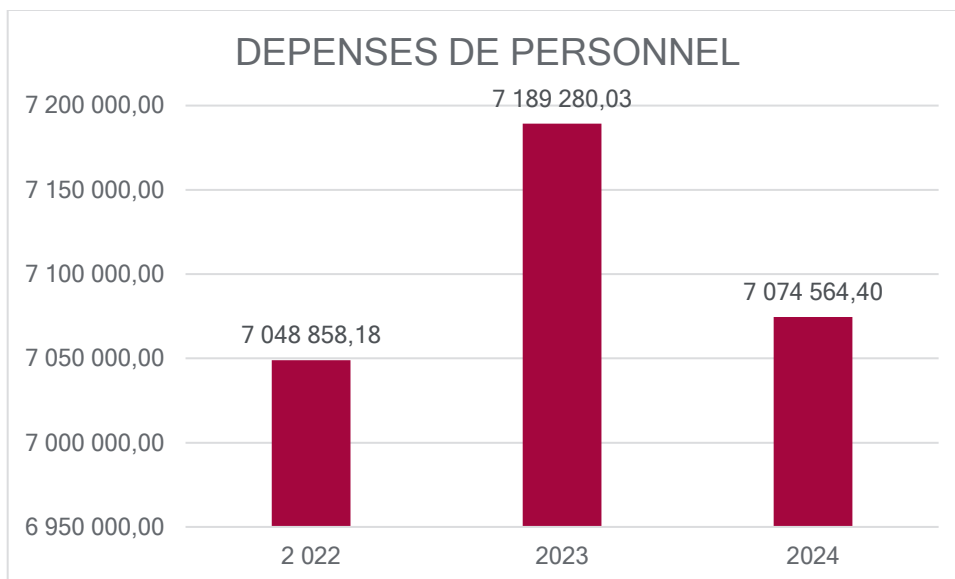
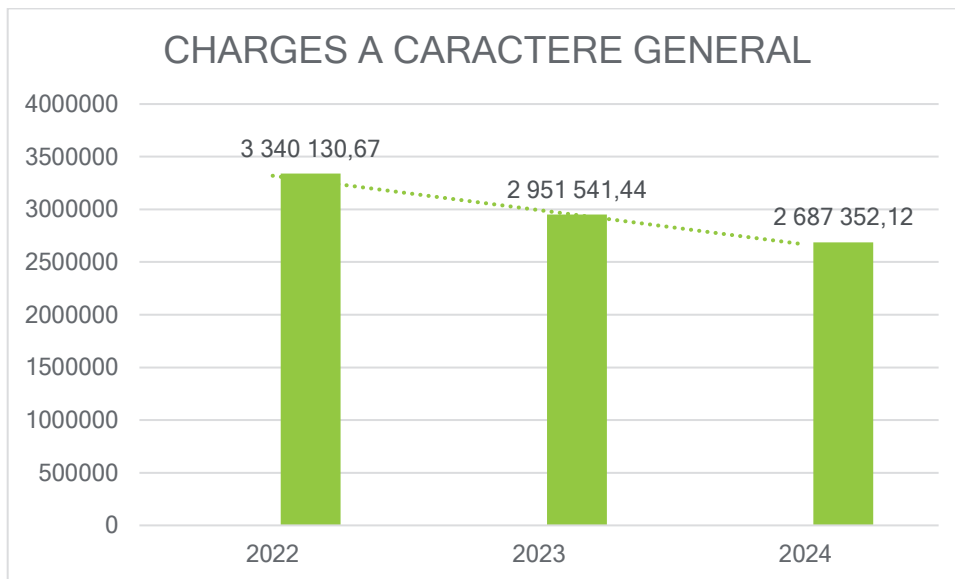
Chapitre 67 : Charges spécifiques (Titres annulés sur exercice antérieur) : 917.59 €

Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 271.17 €

Total des dépenses réelles de fonctionnement : 11 023 316.41 €

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 724 213.72 €





2. Ressources de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement réalisés au CFU 2024 s'élève à 13 339 529.26 €

Les recettes de fonctionnement 2024 peuvent être regroupées comme suit (y compris les rattachements) :

Chapitre 013 : Remboursement sur rémunération du personnel : 145 019.47 €

Chapitre 70 : Produits des services : 1 131 564.83 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 644 212.09 €

Chapitre 731 : Fiscalité locale : 5 103 955.79 €

Chapitre 74 : Dotations et participations : 4 367 433.62 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles...) : 265 162.56 €

Chapitre 76 : Produits financiers : 337 857.26 €

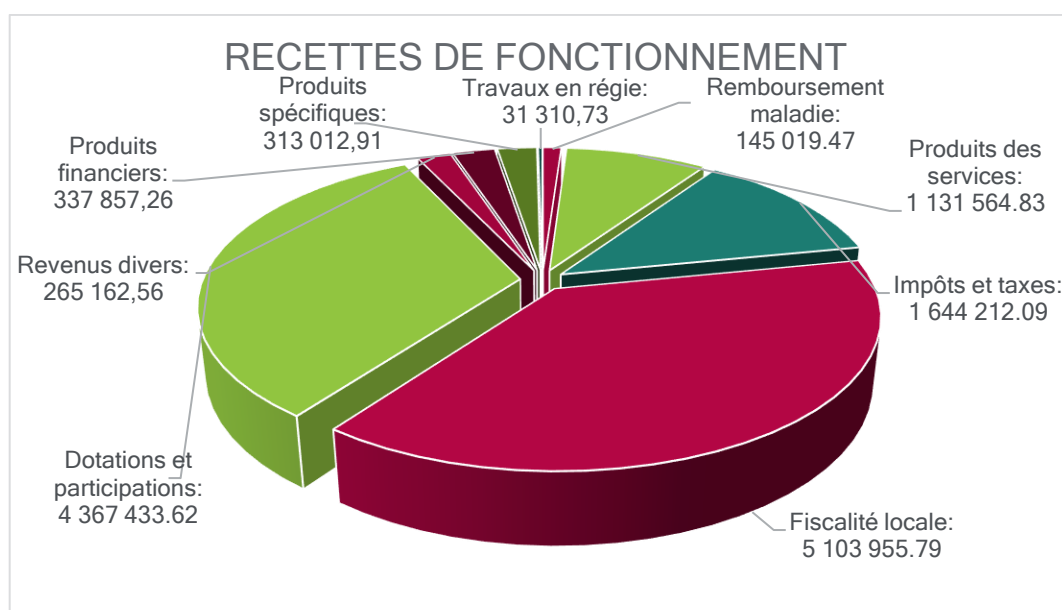
Chapitre 77 : Produits spécifiques :

773 : Mandats annulés sur exercice antérieur : 224 392.91 €

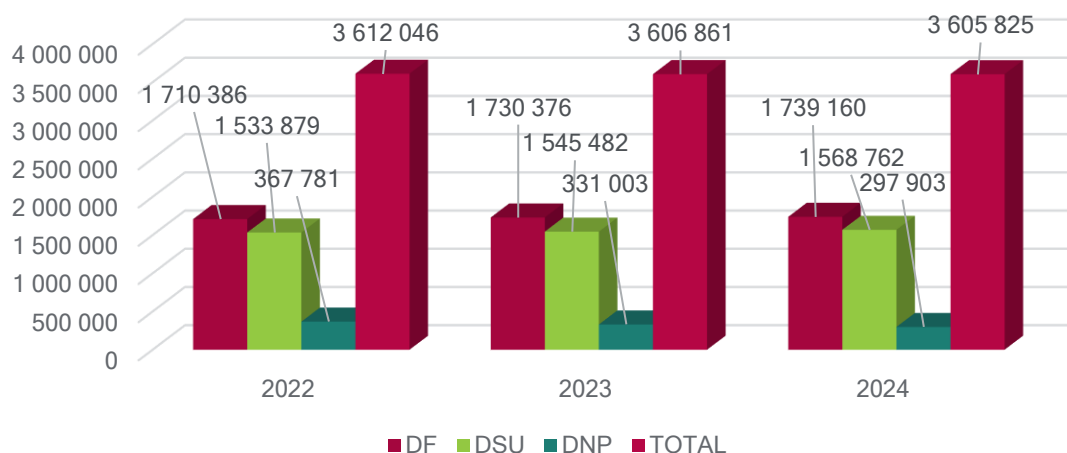
775 : Produits des cessions : 88 620.00 €

Total des recettes réelles de fonctionnement : 13 308 218.53 €

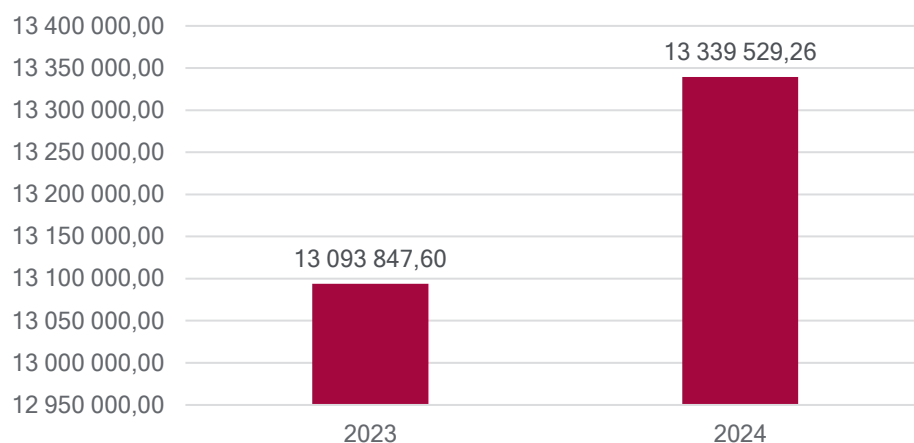
Chapitre 042 : Travaux en régie : 31 310.73 €



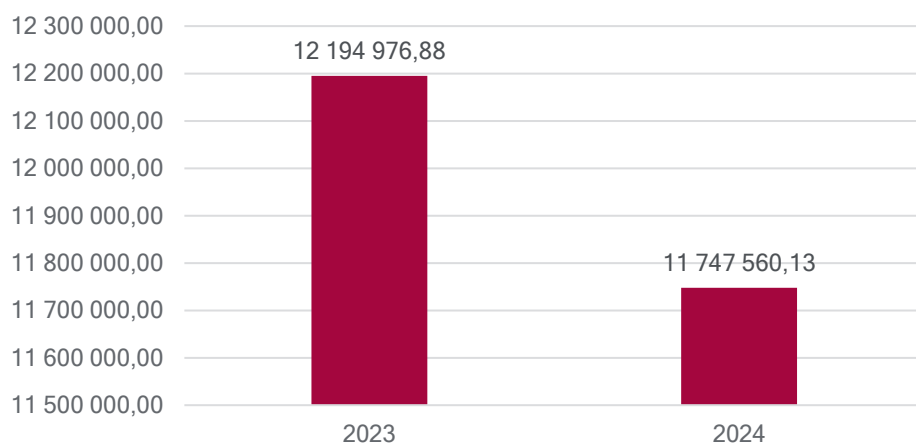
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES ET RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

1. Charges d'investissement

Les dépenses d'investissement sont soit classées par opération (programme d'investissement identifié) soit regroupées par niveau de vote hors opération.

Le montant des dépenses d'investissement réalisés au CFU 2024 s'élève à 3 035 036.01 €
Les dépenses d'investissement 2024 peuvent être regroupées comme suit :

Chapitre 13 : Subvention versée : 42 800.00 €

Chapitre 16 : Charges financières (Remboursement du capital des emprunts): 919 767.83 €

Chapitre 20 : Aide aux vélos : 2 100.00 €

Travaux bâtiments et achat de matériel compris dans une opération : 1 909 186.88 €

Travaux bâtiments et achat de matériel hors opération : 126 751.91 €

Total des dépenses réelles d'investissement : 3 000 606.62 €

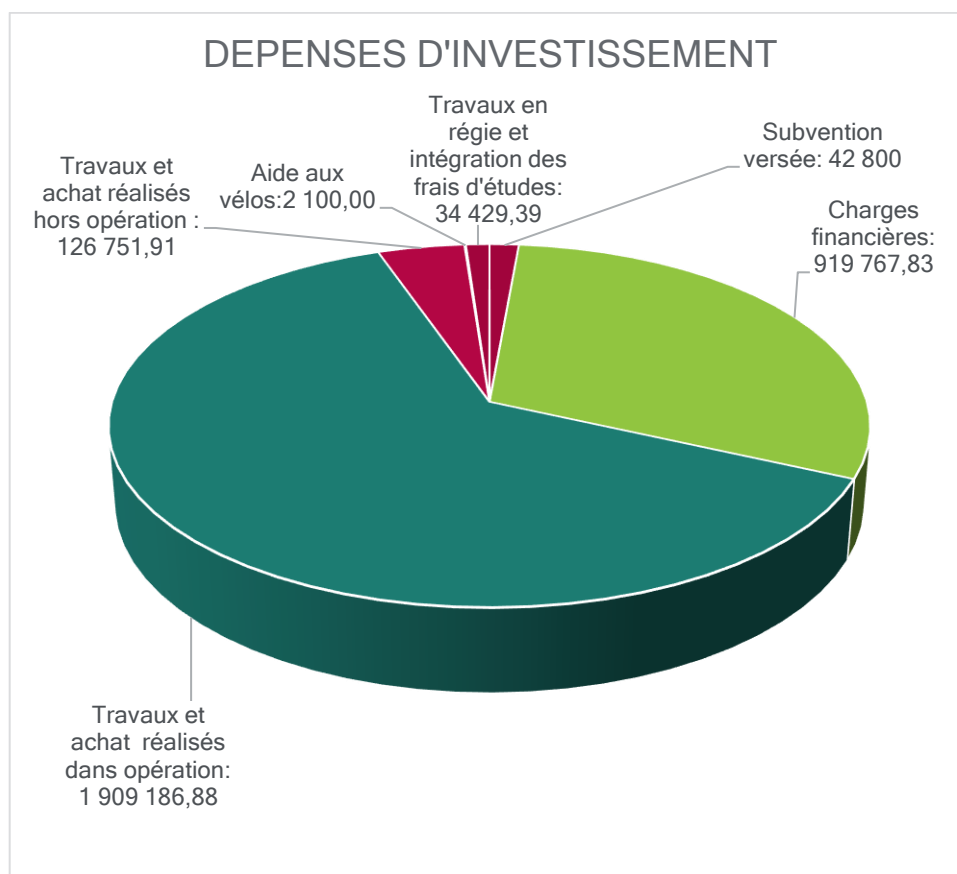
Chapitre 040 et 041 : Travaux en régie et intégration des frais d'études : 34 429.39 €

Les restes à réaliser représentent 5 127 179.59 €

Dépenses 2024 réalisées en opération :

20201 Espaces publics	5 306,40 €
20203 Eclairage public	972 528,89 €
20211 Pôle petite enfance	864 237,86 €
20221 Vidéoprotection	35 585,34 €
20241 Terrain synthétique	2 365,92 €
223 Achats d'équipements	10 624,83 €
262 Ecoles	8 912,16 €
277 Travaux bâtiments	7 273,68 €
900 Espaces naturels	2 351,80 €

Dépenses 2024 réalisées hors opération : 126 751,91 €
Travaux bâtiments et matériel



2. Ressources d'investissement

Le montant des recettes d'investissement réalisés au CFU 2024 s'élève à 2 129 490.54 €

Les recettes d'investissement 2024 peuvent être regroupées comme suit :

Chapitre 10 : Dotations Fonds divers : 763 211.40 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues : 638 946.76 €

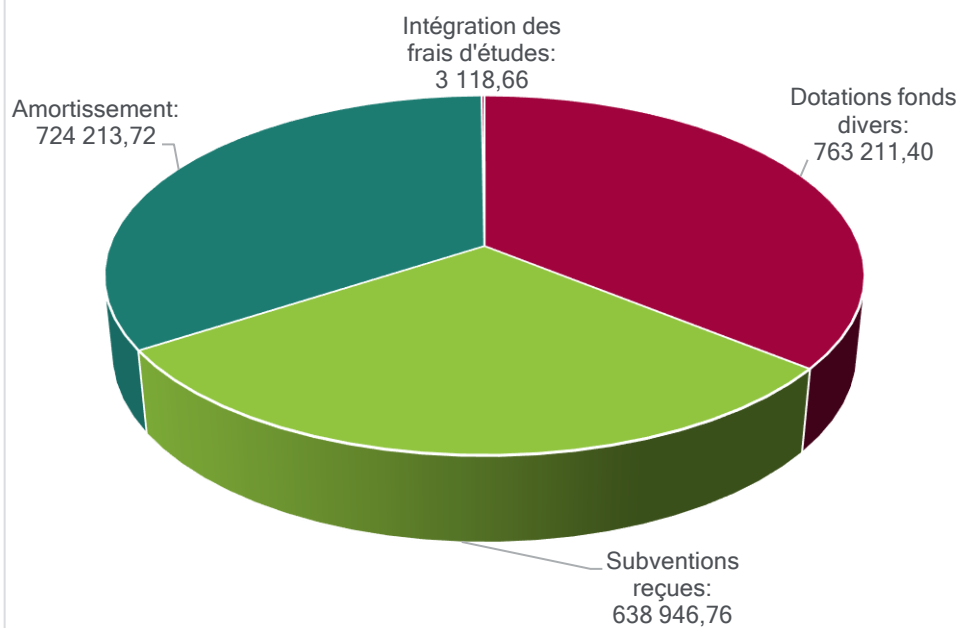
Total des recettes réelles d'investissement : 1 402 158.16 €

Chapitre 040 : Dotation aux amortissements : 724 213.72 €

Chapitre 041 : Intégration des frais d'études : 3 118.66 €

Les restes à réaliser représentent 2 145 259.09 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

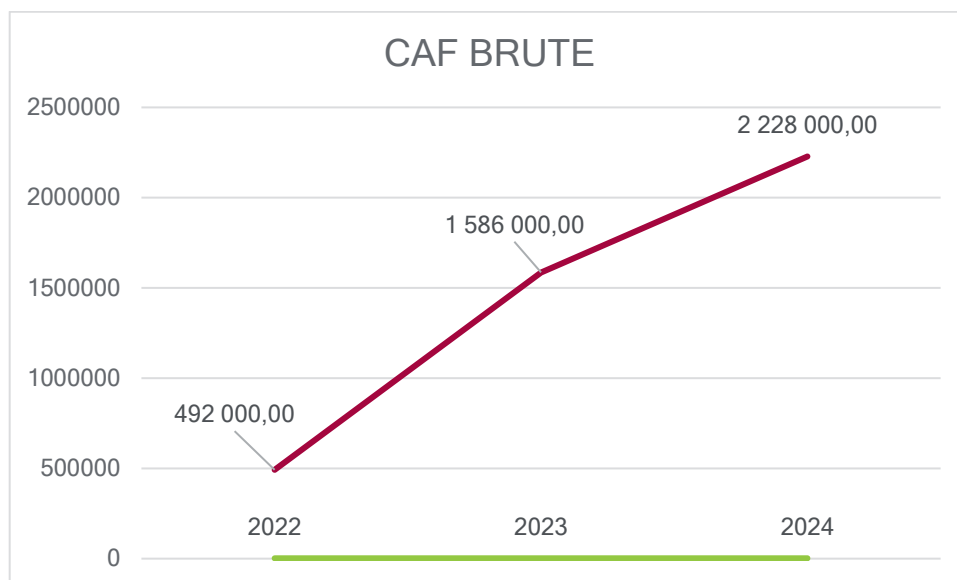
Ils concernent trois opérations :

LIBELLE	MONTANT AP 2024	CP MANDATEES DE L'ANNEE N	AP AFFECTEES SUR BUDGET SUIVANTS
Construction du terrain synthétique	904 000 €	300 000 €	604 000 €
Pôle petite enfance	5 800 000.00€	2 700 000.00 €	3 100 000.00 €
Rénovation thermique Ecole Rimbaud	930 700 €	300 000 €	630 700 €

MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE

La ville n'est pas concernée. Il n'y a pas de budget annexe.

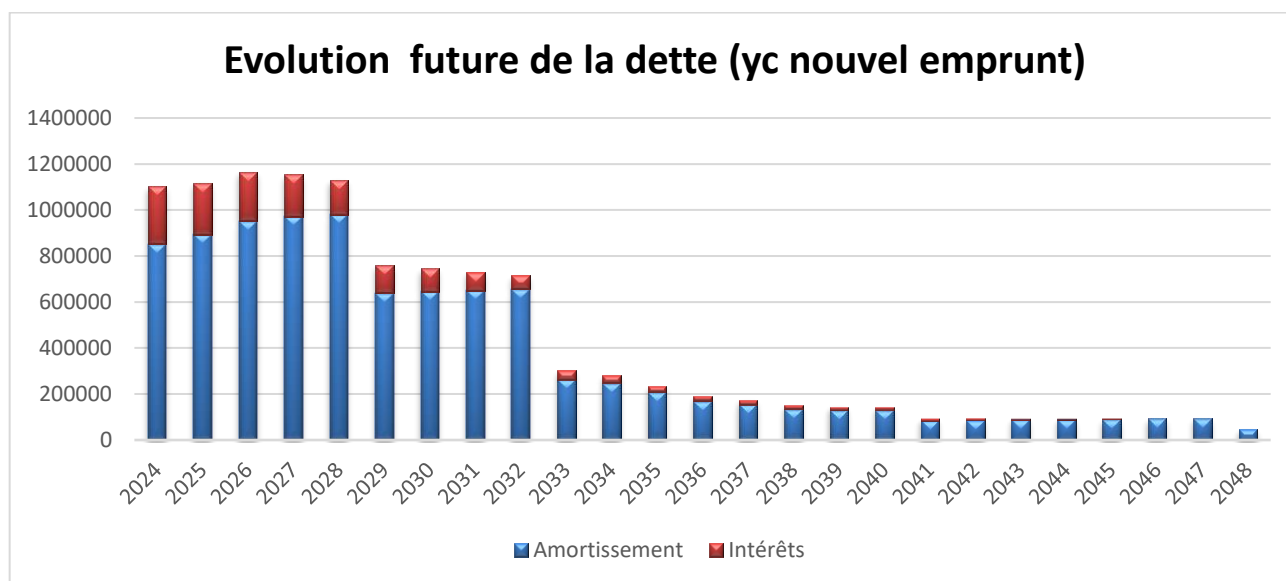
EPARGNE



NIVEAU D'ENDETTEMENT

La dette d'Annoeullin est constituée de 8 emprunts à taux fixe, classés A1 dans la charte Gissler. L'extinction de la dette est à ce jour fixée à 2048.

Le remboursement 2024 en intérêts se monte à 247 947.43 € et le remboursement en capital à 919 767.83€ pour un encours de dette au 31 Décembre 2024 de 7 798 778 €



CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement de la ville se mesure en années. Combien de temps mettrait la ville à rembourser ses emprunts en y consacrant toute son épargne annuelle.

Cette capacité de désendettement s'obtient par le ratio de l'encours sur la capacité d'autofinancement brute.

Le stock de dette total à rembourser se monte à 7 798 278€.

Avec une épargne brute de 2 228 000 € en 2024, le ratio de remboursement de la dette se monte à environ 3.5 ans.

TAUX D'IMPOSITION

Bases d'imposition effectives 2024 :

Taxe foncière bâtie : 7 083 961

Taxe foncière non bâties 62 380

Taxe d'habitation 163 573

En matière de fiscalité, les taux d'imposition municipaux appliqués en 2024 sont identiques à ceux de 2023 et ont été votés à hauteur de :

- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 50.20%
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 122.47%
- Taxes d'habitation pour les résidences secondaires : 23.14 %

PRINCIPAUX RATIOS

Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 010.39
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 223.29
Dépenses d'équipement brut / population	187.14
Encours de la dette / population	623.89
Dotation globale de fonctionnement / population	331.45
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	64.36%

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

